

RÉUNION D'INFORMATION

Maîtrise des risques industriels et du risque inondation

Compte rendu du mardi 28 octobre 2025

Blanquefort, Salle polyvalente de Fongravey

Dans le cadre de la concertation préalable, organisée au printemps 2025, un atelier thématique sur la maîtrise des risques industriels et du risque inondation a été organisé à Saint-Louis-de-Montferrand le 17 avril 2025. Le public a exprimé le souhait de bénéficier d'une réunion similaire en rive gauche. La société EMME a répondu à cette attente au cours de la concertation continue.

Le présent compte-rendu retrace les échanges réalisés lors de la réunion d'information du mardi 28 octobre 2025 à la salle polyvalente de Fongravey, située à Blanquefort. Cette rencontre a réuni 75 participants.

Les intervenants :

- *Sylvie DUBOIS-DECOOL, directrice générale - EMME*
- *Benjamin ENAULT, directeur développement durable – EMME*
- *Arnaud JOYEUX, expert géotechnique - GINGER*
- *Antoine LYDA, expert hydraulique – ARTELIA*

Introduction

Jean-Michel THORNARY, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour le projet EMME

Jean-Michel THORNARY a été reconduit dans son rôle de garant par la Commission Nationale du Débat Public pour veiller au bon déroulement de la concertation continue du projet EMME. La concertation préalable, dont l'objectif était de recueillir les avis du public sur l'opportunité du projet, s'est déroulée du 24 mars au 15 mai 2025. Les garants nommés ont rédigé ensuite un bilan auquel le maître d'ouvrage a répondu en précisant sa décision de poursuivre le développement du projet. En parallèle, EMME a proposé un dispositif de concertation continue pour maintenir le lien et l'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Ce dispositif contient des réunions publiques, des comités de suivi avec des acteurs du territoire et des débats mobiles pour aller à la rencontre des habitants.

Pour contacter directement M. Jean-Michel Thornary, garant du projet EMME, veuillez le joindre sur son adresse mail : jean-michel.thornary@garant-cndp.fr

Le risque industriel

par l'équipe projet EMME

Différents moyens réglementaires de maîtrise des risques

Un risque est le résultat de la combinaison entre une probabilité d'occurrence et un niveau de gravité. Plus la probabilité est forte et plus le niveau de gravité est important, plus le risque est considéré comme important.

L'objectif des mesures de maîtrise des risques est de réduire les risques par la mise en place de mesures adéquates pour réduire la probabilité d'occurrence et/ou le niveau de gravité.

Il existe également des plans de prévention des risques. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en est un. Sur ce sujet, la DREAL a expliqué en réunion publique que le projet EMME ne nécessite pas l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Concernant les plans de secours, sont prévus :

- Le Plan d'Opération Interne, réalisé par le porteur de projet : les enjeux identifiés lors de l'étude de dangers sont déclinés en plan d'actions opérationnelles pour prévenir et protéger des risques identifiés. Ce plan d'actions est travaillé avec les services de l'Etat mais aussi le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- Le Plan Particulier d'Intervention qui est réalisé par les services de l'Etat pour planifier un dispositif de secours par rapport aux risques potentiels.

Le site EMME étant classé SEVESO, EMME doit informer le public de l'activité de l'usine par la mise en place de comités de suivi de site annuels dont les comptes rendus sont disponibles au grand public. Également, les services de l'Etat réalisent des contrôles réguliers et aussi inopinés des installations dont les conclusions sont rendues publiques et accessibles sur le site : <https://georisques.gouv.fr/>.

La maîtrise des risques à la source

Plusieurs évolutions et mesures ont été prises pour maîtriser les risques à la source :

- Le procédé n'utilise plus de dioxyde de soufre
- La chaudière est électrique (pas de chaudière à gaz). Il n'y a pas de gaz sous pression ni de combustion sur le site.
- Le procédé d'hydrométallurgie du projet EMME utilise différents bains acides-bases pour séparer les éléments métalliques. Il n'y a pas de stockage de produits explosifs sur site. Les réactifs utilisés ont des concentrations faibles, qui limitent les scénarios de dangers.

L'usine est soumise à autorisation en raison de la nature et de la quantité de produits stockés sur site qui sont :

- Les substances classées dangereuses pour l'environnement aquatique en cas de déversement accidentel. Cette catégorie entraîne le classement SEVESO Seuil Haut

- Le solvant utilisé pour l'extraction des métaux et le gasoil utilisé pour les groupes électrogènes de secours
- Le stockage de soude.

Ce classement Seveso Seuil haut garantit une surveillance et un suivi plus important de la part des services de l'État.

Mesures de maîtrise du risque de déversement dans l'environnement aquatique

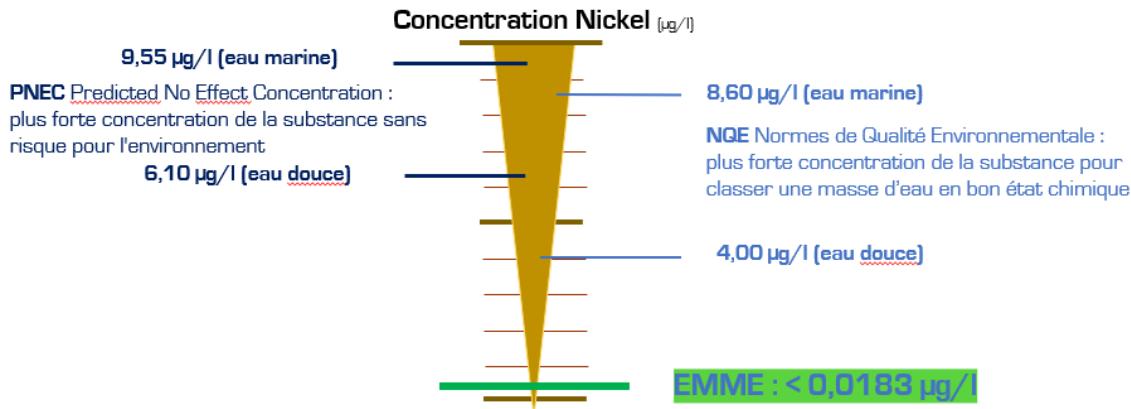
Plusieurs mesures seront mises en œuvre :

- Le conditionnement des produits dans des big bags thermosoudés et stockés dans des containers étanches. Les big bags sont composés de deux enveloppes : la première enveloppe protège des éventuelles frictions et la deuxième enveloppe assure une 2^e protection étanche. Les containers sont quant à eux fermés par des joints au niveau des portes.
- Le transport de containers est sécurisé notamment par les procédures de transport et par le guidage systématique des bateaux entrant dans l'estuaire par un pilote expérimenté.
- Des opérateurs spécialisés et formés gèrent le transvasement des produits du bateau vers le quai à l'aide d'une grue.

La chute d'un container n'est jamais arrivée dans un estuaire. Toutefois, si un container tombait dans la Garonne, des opérateurs spécialisés déjà identifiés auront la capacité de le repêcher en moins de 48 heures. Une étude a été réalisée pour évaluer les impacts en cas de chute d'un container dans la Garonne. Les calculs ont été faits en considérant les hypothèses majorantes suivantes :

- Le container contient 10 big bags, (cette hypothèse correspondant à 50 % de la charge normale a été prise en compte pour permettre de maximiser le contact des produits avec l'eau),
- Le container n'a pas de joints étanches, (hypothèse majorante car les containers auront des joints d'étanchéité sur les portes),
- Le container coule immédiatement dans l'eau, (hypothèse maximale car le container qui est rempli à 50% doit flotter un moment avant de se remplir progressivement d'eau et couler)
- 1 kg de produits se mélange au contact de l'eau,
- La dilution de nickel par kg de MHP est de 0,17 %,
- Le renouvellement de l'eau a lieu toutes les heures dans le container,
- Le container est immergé pendant 48 heures.

La concentration de nickel est alors de 0,0183 microgrammes par litre d'eau. Sur le schéma ci-dessous, le référentiel européen est représenté à gauche et le référentiel français est à droite. Le référentiel s'adapte à la nature de l'eau (eau marine vs eau douce). Au regard des hypothèses prises, la concentration de nickel est inférieure aux seuils critiques des normes françaises et européennes.

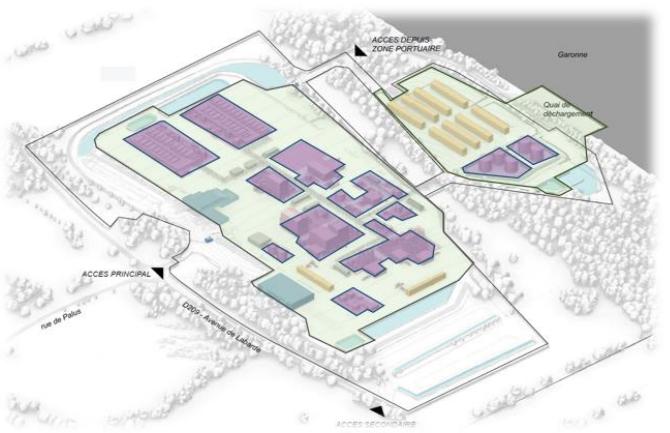


Mesures de maîtrise du risque de fuite

Plusieurs mesures de maîtrise de risque sont prévues :

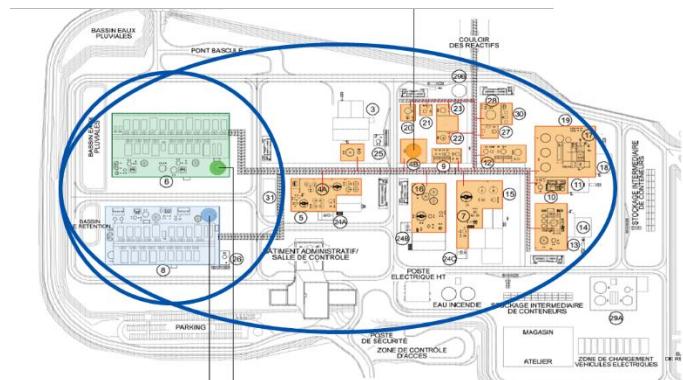
- Le choix de matériaux appropriés pour les cuves et les tuyaux. Par exemple, des matériaux inoxydables de haute qualité.
- Le renforcement des parois. Par exemple, des canalisations avec une double enveloppe seront utilisées pour les parties de l'usine qui ne seront pas sous rétention. Ainsi, si la première enveloppe cède, la deuxième récupère le produit et un capteur signale la rupture de la première enveloppe. Des inspections régulières seront également réalisées ainsi qu'un suivi automatique permanent.
- Les unités de procédé seront situées sur des zones de rétention étanches entourées d'un muret d'environ 60 cm de hauteur. Une pompe puisard permet de maintenir vide cette zone de rétention automatiquement sur détection de niveau. L'opérateur de salle de contrôle sera alerté automatiquement de la mise en fonctionnement de la pompe puisard. Certaines rétentions sont équipées d'une mesure de pH reliée à la salle de contrôle. Pour rappel, toutes les "alarmes" transmises à la salle de contrôle entraînent une action de contrôle et de surveillance.
- Une dalle et réseau étanche de collecte des ruissellements couvrira l'ensemble du site. Des vannes de dérivation sont prévues sur le circuit et s'actionnent en cas de détection automatique (pH, conductivité) pour transférer automatiquement une éventuelle contamination vers un bassin dédié.
- Les unités de process industriel et la zone de stockage portuaire seront à 6,20 mètres NGF pour mettre en sécurité le site en cas d'inondation. Les 6.20 mètres NGF correspondent au remblai et aux fondations.

L'ensemble des fuites potentielles resteront ainsi confinées dans l'usine.



Mesures de maîtrise des risques d'incendie

Des liquides inflammables (gasoil) et des liquides combustibles (solvants) seront présents sur site. Un liquide combustible ne s'enflamme pas seul, il a besoin d'une source de chaleur pour générer un incendie. Les installations contenant des solvants seront éloignées les unes des autres et éloignées des produits inflammables. Les zones de rétention du procédé seront compartimentées et résistantes au feu.



Le projet prévoit également des détecteurs de fumée, une extinction automatique et le personnel sera formé pour assurer les premiers gestes de mise en sécurité.

Les études des scénarios montrent que le risque incendie se cantonne au périmètre de l'usine. De plus, il n'y a pas de risque d'emballement.

Le rôle des services de l'État

La DREAL instruit le dossier et examine les documents techniques transmis. Le SDIS doit également émettre un avis sur le dossier. Enfin, l'ARS (Agence Régionale de Santé) se positionne ainsi que les collectivités. EMME doit préparer des mémoires en réponses aux questions posées et aux avis exprimés et le cas échéant, compléter certains points du dossier.

Pendant la phase d'exploitation, la DREAL et le SDIS réaliseront des audits et des contrôles inopinés pour veiller que l'exploitation soit conforme à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

Temps d'échanges

Question : « Première question sur vos calculs de risque. Vous avez considéré qu'un kilo de produits par big bag pourrait se répandre dans l'environnement, alors que visiblement les big bags ont l'air de faire au moins un mètre cube, donc plusieurs milliers de kilos. Pourquoi seulement un kilo ? »

Réponse de EMME : Il s'agit de la quantité de produits qui pourrait s'échapper du big bag, compte tenu que celui-ci dans un conditionnement à double enveloppe et fermé par thermosoudage. Dans ce contexte, 1 kg est très majorant.

Question : « Par exemple, on imagine que le container s'éventre et que le big bag est percé. Là, on a plusieurs milliers de kilos de produits dans l'eau. Quelles seraient les conséquences sur l'environnement ? »

Réponse de EMME : La chute d'un container ne s'est jamais réalisée dans un estuaire. L'étude du scénario de chute d'un big bag dans la Garonne n'est pas une demande réglementaire. Nous avons souhaité aller au-delà de la réglementation en étudiant un scénario déjà majorant. Il est possible de prendre en compte plusieurs hypothèses, celle-ci précisément n'a pas été étudiée dans le cadre de l'étude.

Question : « Que se passerait-il concrètement s'il y a un big bag qui s'éventre et la totalité du big bag, un seul sur les 20 qui sont dans le conteneur, se retrouve dans l'eau ? »

Réponse de EMME : Cet accident engendrerait une toxicité pour le milieu aquatique. Lors de l'atelier du 2 avril 2025, nous avons fait venir un expert écotoxicologue qui expliquait que le nickel se transmet peu dans les chaînes alimentaires et ne se transmet pas d'individu en individu. Le MHP est assez peu soluble. C'est la question du temps de repêchage qui est importante. La dilution reste la même si le big bag est éventré ou non.

Question : « Les solvants sont volatiles. Si ces solvants dont vous parlez venaient à se répandre dans l'atmosphère, quelles seraient les conséquences ? De quels types de solvants on parle ? »

Réponse de EMME : Le solvant utilisé dans notre procédé a un point éclair à 73°C. Cette propriété correspond à un solvant très peu volatile, en conséquence, les impacts sont limités. Ce solvant est utilisé pour l'extraction et la séparation des métaux.

Question : « En cas d'incendie, les fumées qui seraient émises seraient-elles toxiques ? Pour les gens qui sont assez âgés ici pour se rappeler de SEVESO, ce qui s'est vraiment passé à SEVESO, c'était un nuage toxique qui a causé de très très gros problèmes. Pour info, à Seveso, entre 1976 et 1978, il y a eu 80 000 animaux qui ont dû être abattus à cause de ce gaz toxique. Donc, en cas d'incident, est-ce que la fumée serait toxique et quelles seraient les conséquences de ces fumées sur la faune, la flore et les êtres humains ? »

Réponse de EMME : Pour pouvoir affirmer qu'il n'y a pas de risque toxique à l'extérieur de notre site, nous avons analysé différents scénarios. Les calculs et simulations dans le scénario le plus majorant, qui est le cas d'incendie généralisé, montrent que, dans ce scénario majorant, la fumée irait en altitude et se diluerait dans l'atmosphère en altitude car elle sera constituée de gaz. Nous ajoutons que la fumée ne contient aucun matériau radioactif.

Question : « Dans votre étude de container qui tombe, même s'il ne va pas tomber, vous parlez de nickel, vous ne parlez pas de cobalt. »

Réponse de EMME : Le nickel est le produit le plus toxique pour la faune. Nous avons réalisé la même étude pour le cobalt mais nous ne vous l'avons pas présentée ce soir. Elle figure bien sûr au dossier soumis aux services de l'Etat.

Question : « Vous avez considéré qu'un container n'avait que 10 bigs bags au lieu de 20. C'est très rare qu'un container ne soit pas complet. Je suppose que le renouvellement des bains se fait de façon pluriannuelle. Combien de fois et comment cela est effectué ? »

Réponse de EMME : Nous avons considéré, en hypothèse majorante, que le container était rempli seulement de 10 bigs bags pour qu'il y ait plus d'eau dans le container et plus de contact entre l'eau et le produit. C'est une hypothèse majorante. Nous avons aussi considéré que l'eau totale du container se renouvelait toutes les heures, ce qui est aussi une hypothèse majorante. Les bains fonctionnent en continu, il n'y a donc pas de renouvellement périodique. Le produit entre, circule au sein du procédé puis ressort.

Question : « Alors le sujet qui n'a pas été abordé dans ce cas, c'est l'utilisation de l'eau dans tout ça. J'ai vu qu'au début vous aviez estimé un besoin de 100 m³, descendu à 20 m³ par heure. Comment se justifie la donnée actuelle et comment sera rajoutée cette eau ? »

Réponse de EMME : Les équipes techniques ont travaillé sur l'optimisation du recyclage de l'eau au sein même du procédé pour réduire notre consommation d'eau. Concrètement, ils ont créé des boucles de recyclage de l'eau à l'intérieur du procédé.

Grâce à une innovation sur les bacs de stockage, la majorité de l'eau externe nécessaire sera de l'eau pluviale. Pour les périodes où il n'y a plus d'eau pluviale stockée, l'alimentation se fera avec de l'eau retraitée issue de la STEP de Blanquefort et en 3^e alternative de l'eau de la Garonne.

Question : « Vous parlez de formation du personnel aux opérations et à la surveillance. Qu'est-ce qu'une formation du personnel aux opérations et à la surveillance ? »

Réponse de EMME : Le personnel de terrain est formé pour réaliser des rondes pour vérifier l'absence de fuites et le bon fonctionnement des installations. Une salle de contrôle permettra de suivre les équipements instrumentés en automatique (analyseurs de pH, mesures de température, mesures de conductivité). Si une alarme se déclenche, l'opérateur de la salle de contrôle également formé à cette surveillance préviendra l'opérateur de terrain pour qu'il puisse intervenir immédiatement et en sécurité. La formation du personnel aux opérations et à la surveillance s'appuiera sur un programme de formation avec une validation des acquis.

Question : « Qu'est-ce que vous mettez sur la zone de stockage ? Qu'est-ce qu'il y a comme produit ? À part le nickel, le cobalt, les big bags qui vont arriver, est-ce qu'il y a autre chose ? »

Réponse de EMME : Les produits présents sur la zone de stockage sont les produits finis, les co-produits, les matières premières et les réactifs. Ils sont stockés dans des containers fermés et sur une zone de rétention.

Question : « Quels sont les réactifs ? »

Réponse de EMME : Il y a principalement de l'hydroxyde de sodium et de l'acide sulfurique.

Question : « Et c'est à combien de distance de la Garonne ? »

Réponse de EMME : C'est à environ 50 mètres de la Garonne sur une zone de rétention.

Question : « On me dit qu'il n'y a pas de risque, les risques sont maîtrisés, mais seulement dans le secteur où vous envisagez de vous implanter, sur la rive droite, il y a d'autres établissements Seveso. Supposons qu'il y ait un gros pépin sur Yara. Quelles sont les mesures que vous prenez pour protéger votre usine et est-ce qu'il peut y avoir des effets dominos ? »

Réponse de EMME : Le projet EMME est situé dans la zone du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de Yara, mais nous n'utilisons et ne stockons pas de produits explosifs, il n'y aura donc pas d'effets dominos. En cas d'accident de l'usine Yara et si la Préfecture décide d'évacuer, nous arrêterons l'usine et évacuerons l'usine. Le procédé peut s'arrêter immédiatement. Notre usine ne va donc pas générer d'effets d'emballage.

Question : « Je profite que nous sommes à Blanquefort, puisque Mme le Maire a parlé d'avoir un plan beaucoup plus à l'échelle de cette future usine, alors qu'aujourd'hui on a une vue aérienne. Donc je voudrais savoir où est-ce que ça en est ? La deuxième question, ça concerne un produit solvant, on dit que le point éclair est élevé. Moi, je veux savoir quelle est la température de ce point éclair. Et ma troisième question, ça concerne l'eau, parce que je n'ai pas tout compris à la réunion de Parempuyre qui a eu lieu le 16 septembre, je vous lis l'eau du procédé n'est pas en contact avec le nickel et le cobalt. Pas détectable. Alors là, je ne comprends pas bien puisque vous dites que le produit, lorsqu'il arrive, il y a 50 % d'eau. Donc dans le produit, dans le MHP, il y a bien du nickel, du cobalt et les autres métaux que vous allez retirer. Donc il faut que vous m'expliquiez comment on n'a pas de contact de l'eau avec le produit, sachant qu'après, quand vous allez cristalliser, il va bien falloir séparer l'eau des matériaux. »

Réponse de EMME : Dans le cadre de nos présentations et de nos dossiers techniques d'autorisation, nous avons réalisé plusieurs visuels du projet. Nous avons présenté de nombreuses vues aériennes afin de montrer où se situent les différentes installations du site. Nous avons réalisé les nombreux plans à échelle nécessaires pour le permis de construire. Des visuels sont disponibles sur le site internet emme-sas.com.

Concernant le solvant, le point éclair est à 73 degrés.

Dans le procédé, il y a le circuit principal du procédé de traitement du nickel et du cobalt et les circuits auxiliaires de traitement d'eau (schéma ci-dessous ajouté au compte-rendu). L'eau rejetée provient des circuits auxiliaires, notamment de la filtration de l'eau brute. Ainsi l'eau rejetée n'est pas en contact avec le nickel et le cobalt.

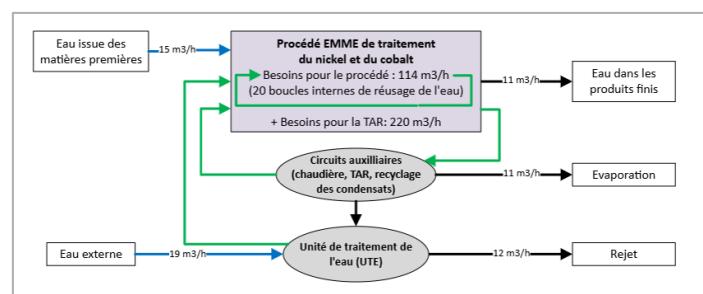


Schéma du cycle de l'eau dans le projet

Remarque : « Alors c'est vrai qu'il y a de la concertation et on s'aperçoit qu'il n'y a presque personne ce soir. L'analyse que j'en fais, qui n'est peut-être pas la vôtre, c'est qu'à force d'assommer les gens avec des sujets techniques et de ne pas vraiment lancer de débats, les gens ne se déplacent plus. En fait, ce qui se passe, c'est que la population n'en veut pas de votre usine. Et donc ce ne sont pas avec des arguments techniques, que vous allez convaincre les gens. Le risque aujourd'hui, on le sait et personne ne peut le maîtriser. C'est intéressant tout ce que vous nous dites. Sauf qu'on sait très bien que s'il y a une vague de submersion qui fait 10 ou 20 mètres de haut, aujourd'hui personne n'a la capacité de dire ce qui va se passer demain. On a vu tous les rapports du GIEC qui sont de plus en plus défavorables. On s'aperçoit qu'on a de plus en plus de phénomènes absolument imprévisibles. Donc cette usine, pour la population, elle n'a simplement pas de raison d'être. On ne fait pas une usine dans un lieu où il y a des risques de submersion, des risques de montée des eaux, etc. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être que la CNDP réfléchisse à ce qu'est une véritable concertation et de ne pas s'arranger pour qu'il y ait un nombre incroyable de réunions qui font qu'il n'y a plus personne et que finalement la seule solution serait peut-être de faire un référendum ou de demander vraiment à la population ce qu'elle veut. »

Réponse de EMME : Les réunions n'ont pas pour objectif de convaincre mais de répondre aux questions du public, le plus simplement et le plus rigoureusement possible, et de vous présenter l'état d'avancement de nos études.

L'équipe EMME est régulièrement présente sur le territoire notamment lors de permanences sur le parking de l'Intermarché de Parempuyre et lors de débats mobiles pour échanger avec les habitants du territoire. Ces échanges directs avec les habitants nous permettent de répondre à leurs questions, expliquer certains points et également mesurer l'adhésion au projet. Nous ne rencontrons pas que des opposants, et de très nombreux d'habitants soutiennent le projet. Donc il est tout à fait faux de dire que le territoire ou « les gens » sont opposés au projet.

Réponse du garant : L'objectif de la CNDP est que vous puissiez poser vos questions et obtenir des réponses. Lors de la concertation préalable, le public a posé plus de 525 questions auxquelles le porteur de projet a répondu. L'enjeu est que chacun puisse se faire son propre avis et l'exprimer.

Question : « Moi, je me pose la question de savoir pourquoi vous avez choisi le site de Grattequina, alors que vous avez parlé tout à l'heure de transport fluvial. Il y a moins de risques à faire un site plus côté Verdon que côté Grattequina. D'autre part, vous avez beaucoup de communes, enfin il y en a certaines, qui ont déposé des motions vous disant qu'ils étaient contre. Qu'est-ce que vous allez faire ? Est-ce que vous allez en tenir compte ? »

Réponse de EMME : Nous souhaitons nous planter sur une zone industrialo-portuaire pour bénéficier du transport fluvial et maritime et éviter les camions. Tous les ports de France sont situés dans des zones inondables. Certains sites au Verdon-sur-Mer ont été étudiés mais ils ne satisfaisaient pas nos critères y compris les critères de faisabilité.

Sur les 8 communes, 2 communes ont dit qu'elles étaient contre le projet. Les autres ont formulé des demandes de garanties complémentaires. Comme dit précédemment, nous rencontrons beaucoup de personnes qui sont "Pour". Concernant les demandes des communes, nous allons répondre à toutes les demandes des communes et des services

techniques qui nous ont été formulées. Nos réponses feront partie du dossier de l'Enquête Publique prévue en fin d'année.

Question : « Oui, j'entends bien. Mais une chose est certaine, c'est que c'est vrai que par rapport aux produits que vous utilisez sur ce site, au moins, il y a de circulation et au moins, il y a de risque. Une autre chose, le Médoc est en train de s'étendre et de s'agrandir. Est-ce que vous avez fait une étude de la gêne de tous les habitants du Médoc par rapport au transport routier ? Parce qu'il va y avoir des gènes automatiquement avec des travaux qui vont durer très longtemps. Et les travaux que l'on a partout sur le Médoc deviennent infernaux pour tout le monde. Alors, est-ce que cette étude a été faite ? »

Réponse de EMME : Nous sommes sensibles aux enjeux liés au transport routier, c'est la raison pour laquelle nous privilégions le transport maritime. Il n'y aura pas d'impact en phase opérations. Pendant la phase chantier, qui durera environ 2 ans, la logistique maritime sera privilégiée mais il y aura des impacts routiers. Un plan de circulation sera travaillé avec Bordeaux Métropole et les communes concernées.

Question : « La dernière fois, j'ai assisté à une réunion à Parempuyre où vous avez parlé de petites poussières qui sortaient de vos cheminées, mais vous n'avez pas vraiment approfondi la problématique des petites poussières qui sortaient, puisque là aussi vous gérez parfaitement. J'aimerais juste savoir quel est le type des poussières qui peuvent sortir de vos cheminées, quels impacts elles ont sur la pollution et quels impacts elles pourraient avoir sur les habitants alentours. »

Réponse de EMME : Nous avons présenté ces éléments dans d'autres réunions. Tous les rejets canalisés et les événements du site seront équipés de système de traitement des poussières soumis à des seuils réglementaires d'émission. Les unités pouvant potentiellement émettre des poussières sont les stations de dépotage des matières premières et de mise en sac de nos produits finis. Les analyses montrent que le site est bien en deçà des seuils réglementaires.

Question : « Pourquoi avoir fait ce projet à cet endroit ? Deux petites villes comme ça, hyper habitées. Il va y avoir de la pollution... Sur le papier, oui, c'est très bien, tout est fait, tout est calculé, heureusement. Il y aura de la pollution, c'est obligé. Et encore, il y aura aussi un problème économique. Vous pensez que les gens de Parempuyre qui ont envie de vendre leur maison vont pouvoir la vendre au prix actuel ? Les gens diront non, il y a ça à côté, il y a de la pollution. Le prix de l'immobilier va chuter. Les jeunes ne viendront pas faire construire ni à Blanquefort, ni à Parempuyre. »

Réponse de EMME : Nous avons présenté une étude INSEE sur l'impact de l'implantation d'un site classé sur le foncier qui démontre le contraire. Cette étude montre que les critères d'achat sont avant tout les critères de vie familiale, par exemple l'accès aux écoles, aux services médicaux etc. De plus, le prix de l'immobilier dépend surtout des taux d'intérêt à la banque et de la loi de l'offre et de la demande. L'étude montre qu'il n'y a pas de baisse du prix du foncier lorsqu'une nouvelle activité économique se crée. Une activité économique crée du dynamisme, de l'emploi, etc.

Le risque inondation

par l'équipe projet EMME et le bureau d'études Artelia

Les études hydrauliques réalisées

C'est la même méthode qui a été utilisée pour le projet EMME que pour n'importe quel autre projet du territoire.

L'étude repose sur l'outil RIG (Référentiel Inondation Gironde) conçu et utilisé par les services de l'Etat, Bordeaux Métropole et le SMIDDEST et respecte la réglementation en vigueur.

Les données du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) sont aussi récentes car mises à jour en 2022.

Les hypothèses réglementaires demandent de prendre en compte un événement de référence : la tempête Martin de 1999. Cette tempête a été la conjonction particulière de différents paramètres aggravants : marée, de force de vent, orientation du vent, etc.

À cela il faut un caractère aggravant lié au changement climatique de réhausse des océans de +20 centimètres, + 60 centimètres, au Verdon sur Mer.

Le porteur de projet doit démontrer que l'implantation du site n'aggrave pas les enjeux inondation du territoire et n'a pas d'impact sur les tiers. Il faut aussi démontrer que le site est hors d'eau dans différentes hypothèses.

L'étude a été aussi réalisée avec l'hypothèse majorante que les digues ne tiennent pas. Cette étude réglementaire a été menée par le bureau d'études Artelia. Elle a ensuite été contre-expertisée par le cabinet hollandais CDR.

Pour aller plus loin, des simulations ont été réalisées avec une réhausse des océans de 120 centimètres, de 2 mètres et de 3 mètres au Verdon-sur-Mer.

Les hypothèses

L'un des paramètres utilisés pour réaliser la modélisation est la marée. Il faut se baser sur le coefficient de marée auquel s'ajoutent les surcotes. Cette surcote historique est calculée par rapport aux données mesurées depuis 1912. Les données du PPRI utilisées ont été maximisées pour se rapprocher des projections pessimistes du GIEC à l'horizon 2150. Il faut ensuite regarder les conséquences de la réhausse des océans à l'intérieur de l'estuaire.

Le deuxième paramètre pris en compte est le vent. Une prise en compte des effets de dépression du vent est déjà réalisée dans le paramètre « marée » avec la surcote. Le vent génère également un effet de poussée de la masse d'eau à l'intérieur des terres. La tempête Martin (plus fort événement connu) était plutôt orientée dans le sens de l'estuaire alors que la tempête Xynthia avait un coefficient de marée un peu plus fort mais des conditions de vent différentes dans l'estuaire.

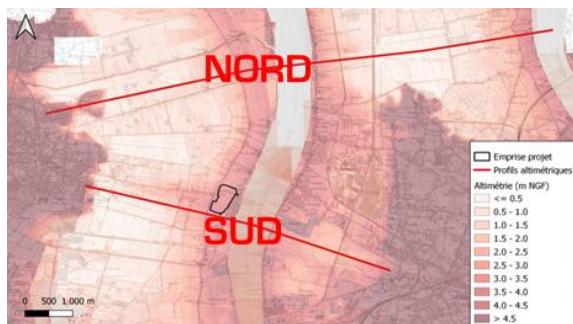
Le troisième paramètre est le débit du fleuve. Au niveau de Grattequina, l'impact du débit du fleuve sera négligeable (5 centimètres de différence dans le lit de la Garonne).

Le dernier paramètre est les vagues. Il existe deux typologies de vagues :

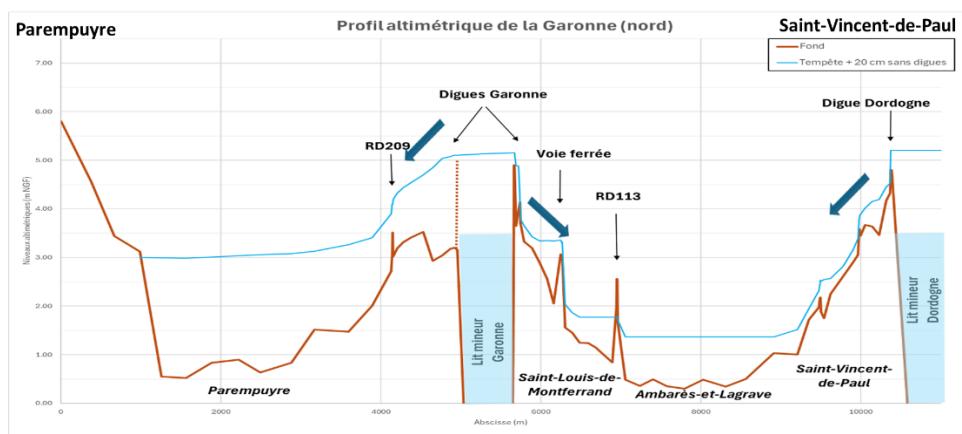
- La houle : des grosses vagues régulières qui viennent du large, se propagent et arrivent sur la côte. Elles rentrent à l'intérieur de l'estuaire, s'atténuent et disparaissent au niveau de Pauillac. Le site est à 120 km en retrait de l'entrée de l'estuaire.
- Des clapots : des petites vagues plus irrégulières qui sont levées par un vent à proximité du site.

Le fonctionnement hydraulique

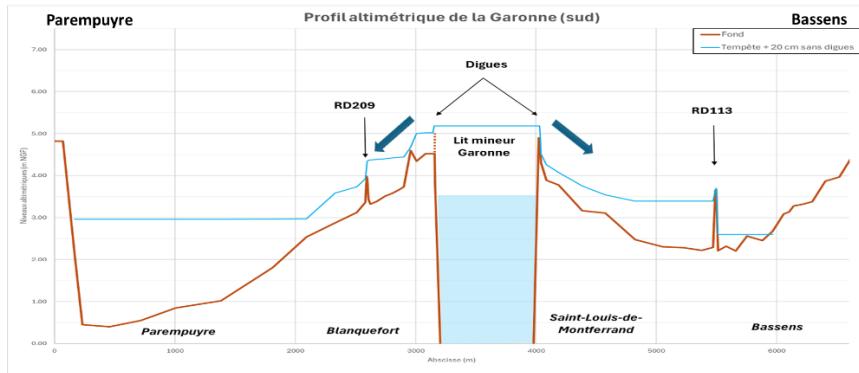
L'altimétrie du secteur permet d'appréhender sa topographie.



La première coupe au nord montre que les terrains côté bourg de Parempuyre sont situés en hauteur : la topographie est basse au niveau des marais et le terrain remonte en bord de Garonne. Par hypothèse, la digue est effacée sur le schéma (bande pointillée). Le remblai de la RD 209 en rive gauche est également visible tout comme ceux réalisés en rive droite pour la voie ferrée et la RD 113. Le schéma ci-dessous montre que l'eau, en situation normale, est contenu dans les lits mineurs grâce aux digues et aux parties hautes du bord de fleuve. Les simulations avec la tempête Martin + une réhausse de 20 centimètres au Verdon-sur-Mer + l'effacement des digues montrent que l'eau est à un niveau maximal dans le lit mineur de la Garonne. L'eau rentre plus facilement avec l'effacement de la digue et va passer par la zone de transfert pour aller remplir la cuvette située à l'arrière (les marais). Les marais ne sont pas encore saturés.



Le deuxième profil au sud est situé à proximité du site du projet. Il y a une zone de transfert d'eau et une zone de stockage à l'arrière. Le fonctionnement est similaire, avec une zone de stockage à l'ouest du site qui n'est pas encore remplie.

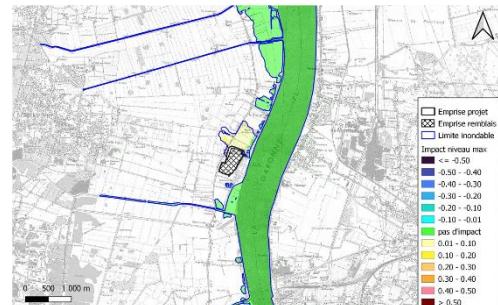


La dynamique des écoulements

Dans l'état initial, sans projet, la marée monte et des débordements commencent à se produire d'abord sur la rive gauche parce que la digue a été effacée. L'eau passe par la zone de transfert pour rejoindre les marais qui serviront de rétention naturelle. La même chose se passe en rive droite.

Sur les cartes d'impact du projet, le bleu correspond à une baisse du niveau d'eau. En vert, il n'y a pas d'augmentation du niveau d'eau induit par le projet. Les zones jaunes-oranges indiquent une réhausse de niveau par rapport à la situation initiale de référence.

Les simulations dynamiques montrent que la zone de transfert s'est vidangée et les cuvettes se sont remplies. Les impacts sur la zone de transfert sont temporaires. Le niveau des zones de stockages reste stable. Le projet n'aggrave donc pas les impacts pour les tiers en rive gauche et en rive droite. En rive droite, le projet ne génère aucun impact temporaire ou résiduel.



La mise en sécurité du site

Les simulations sont réalisées avec l'effacement des digues au niveau du projet pour maximiser les arrivées d'eau avec une réhausse de 120 centimètres au Verdon-sur-Mer. Les résultats montrent que le site reste hors d'eau. La zone de l'usine sera remblayée puis il y aura les fondations structurelles et la dalle de béton pour atteindre une hauteur entre 6,20 et 6,50 mètres NGF. Concernant le remblai, c'est par rapport au terrains naturels (entre 3 et 4 m NGF) qu'un complément sera réalisé pour parvenir à une hauteur de 5,5 m NGF

L'usine est hors d'eau dans les simulations avec la tempête Martin jusqu'à une réhausse de 2,5 mètres au Verdon-sur-Mer.

Les actions en cas d'inondation

En cas d'alerte inondation vigie crue, un Plan d'Opération Interne est réalisé et validé par les services de l'État et le SDIS : formation du personnel, modalités d'accès, etc. La rue des palus est plus haute, elle sera donc protégée et permettra ainsi d'avoir accès au site en cas d'inondation. La RD 209 est inondée au début puis libre d'accès au bout de 5 heures. Si toutes

les modalités d'accès étaient inondées, on pourrait imaginer un accès par bateau par le quai voire l'usage du quai comme héliport.

Les remblais

Par Arnaud Joyeux, Ginger

Le site est un site courant pour le secteur girondin. Il y a des alluvions récentes qui sont des argiles compressibles. À partir d'environ 12 mètres de profondeur, il y a des sables et graves, des alluvions anciennes mais aussi des marnes calcaires.

Pour assurer la stabilité et la sécurité des installations, il faut des remblais de qualité avec des densités de l'ordre de 1,8 à 2 kilotonnes par mètre cube. Le sol sera surchargé en raison de la pose de remblai. Pour un remblai de 2 mètres, environ 4 tonnes par mètre carré seront posées. Ce n'est pas énorme mais les argiles sont de mauvaise qualité et pourraient créer des tassements entre 60 centimètres et 1 mètre qui mettraient des dizaines d'années à se produire naturellement. Le tassement d'un sol est lié à la perméabilité des sols.

Pour accélérer la diffusion de l'eau et le tassement, des drains verticaux en tissu de type PET seront posés. Ils agissent comme une éponge. Les drains verticaux seront positionnés tous les 1,5 mètre (technique basée sur le maillage de drains). Pour le quai de la Souys par exemple, des maillages d'environ 1,20 mètre ont été réalisés.

Les drains sont posés pour relâcher l'eau au bout de quelques mois. Cette eau est récupérée et collectée. La technique est basée sur le maillage de drains pour que le cheminement de l'eau soit le plus court possible. C'est un filet d'eau qui ressort et non pas un geyser. Si on fait 50 cm de tassement sur le site, 50 cm d'eau vont ressortir en l'espace de 6 mois. Cette technique est utilisée depuis les années 1960.

Lorsque l'on arrive au tassement attendu, la suite des travaux peut être réalisée car la plateforme est stabilisée.

Temps d'échanges

Question : « Je n'ai pas entendu parler du risque sismique. En ce moment, la terre tremble partout dans le monde et même chez nous. On voit ce que ça a tremblé à New York. Donc, comment vous faites dans ce cas-là pour prévoir une solidité du site ? »

Réponse de EMME : Le risque sismique a été étudié par des sondages du sol qui ont démontré une sismicité de niveau 1, c'est à dire très faible.

Question : « Au sujet des containers, je vais revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure. Le risque où le container tombe à l'eau, vous nous expliquez que vous passiez par un prestataire qui était capable de venir le récupérer sous 48 heures. Ma question est simple : est-ce que le coût de l'intervention est supérieur ou inférieur à la valeur du conteneur ? »

Réponse de EMME : On ne comprend pas la question. Dans un tel cas tout serait mis en œuvre pour le sortir le container le plus rapidement possible, quel qu'en soit les coûts.

Question : « À ce jour, les études démontrent qu'on va manquer de nourriture pour nourrir la population, donc on n'hésite pas quand même à sacrifier de la terre agricole pour encore implanter une usine, alors qu'on pourrait la faire ailleurs, sur des terrains qui sont déjà industrialisés. Alors certes, vous avez vos raisons, mais on va encore enlever de la terre qui permettrait peut-être dans l'avenir de nourrir des personnes. Ça, ça ne gêne personne. »

Réponse de EMME : Parmi les critères de choix du site, une surface minimale de 30 hectares et un accès maritime ou fluvial étaient des critères indispensables. La recherche de site s'est faite en cherchant des sites qui disposaient de ces critères, et en privilégiant les friches industrielles ou les terrains industrialisés. Aucune friche ou terrain déjà industrialisé étudiés ne disposaient de la surface nécessaire et d'accès maritime ou fluvial.

Concernant les agriculteurs qui exploitent des parcelles sur l'emprise du site, ils nous ont indiqué qu'ils savaient que leurs parcelles avaient une vocation industrielle. Cela avait été discuté avec le GPMB au moment de la location des parcelles.

Question : « Merci beaucoup pour tous ces détails techniques. Cela échappe à beaucoup d'entre nous, malheureusement, mais pas aux spécialistes. Moi, j'aimerais juste qu'on parle de chiffres qui parlent à tout le monde. Quand on parle de remblais, moi, j'aimerais avoir une estimation du nombre de tonnes de remblais nécessaires, ce que ça va représenter, d'où vont venir ces remblais et comment ils vont être acheminés d'une part. »

Réponse de EMME : Nous nous sommes engagés plusieurs fois en réunion publique à ce que minimum 80 % de ces remblais viennent par voie maritime. Nous avons lancé un appel d'offre pour nous approvisionner en remblai. Nous avons besoin de 600 000 m³, ce qui correspond à 1 million de tonnes. Les zones d'approvisionnement identifiées sont en Europe : Écosse, Norvège, en France (le dragage en mer est une option étudiée).

Remarque : « Très écolo, tout ça. Très, très écolo. Non, non, mais il faut le dire quand même, parce que de faire venir de la terre d'autres pays, d'aller creuser au fond des océans, c'est vachement écolo. Moi, je trouve ça extraordinaire. C'est super. Alors, ce qui m'embête un peu, c'est que vous dites que vous estimez que ça viendrait de ces endroits-là, mais vous n'en savez absolument rien à l'heure actuelle. Le souci qu'il y a, c'est comment on peut dire, ne sachant pas d'où vont venir ces terres qu'on va en amener à 80 % par la mer. Là, je ne comprends pas. »

Réponse de EMME : Nous allons privilégier le transport maritime. Il y a plusieurs solutions possibles. Nous discutons déjà avec plusieurs fournisseurs.

Question : « Moi, j'aimerais savoir la hauteur maximale que fera l'usine à son pic. D'un point de vue visuel, vous voyez, pour qu'on ait un peu la notion de ce que ça va représenter sur le paysage et ce qu'on va voir en face de nous en tant qu'être humain. »

Réponse de EMME : Le niveau actuel du terrain est à une altitude entre 3 et 4 mètres. Il sera complété par un remblai pour atteindre 5,5 mètres. Les plus hauts équipements seront les cheminées qui mesureront 35 mètres. Par "cheminée", il faut comprendre en fait des tubes en inox de 30 à 50 centimètres de diamètre. Il y aura 5 sur le site. Elles seront derrière les drapés ou intégrées aux bâtiments.

Remarque : « C'est vrai, vous faites de très jolis schémas, c'est magnifique, les architectes font un super boulot. Par contre, et ça vous a été demandé par des

maires d'avoir des maquettes à échelle pour se représenter à hauteur d'homme ce que cela va faire. Parce que ça, je pense que personne ne l'a en tête. C'est compliqué de s'en rendre compte avec vos dessins qui sont magnifiques. »

Réponse de EMME : Des visuels complémentaires du site sont disponibles sur le site internet du projet emme-sas.com. D'autres éléments existent et figurent dans les dossiers d'autorisations. Ils seront également disponibles au moment de l'enquête publique.

Question : « *Il y a une chose qui n'est pas abordée, c'est la pollution lumineuse. Votre usine, elle va fonctionner H24, donc avec de la lumière. Donc H24, le site sera éclairé. Déjà, on sait très bien que la pollution lumineuse, c'est quand même un gros problème pour la faune, pour les animaux, pour les oiseaux, pour tout tel animal, mais aussi pour l'être humain. Et moi, je trouve ça extrêmement embêtant parce que vous n'en parlez jamais. »*

Réponse de EMME : L'usine fonctionnera 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'éclairage est nécessaire pour sécuriser le site et les opérateurs. Nous avons travaillé avec le personnel du Grand Port Maritime de Bordeaux pour bénéficier de leur expérience pour limiter au minimum l'éclairage : mettre de l'éclairage quand on en a besoin, limiter l'éclairage au niveau nécessaire à la sécurité, orienter l'éclairage vers le bas et n'éclairer que les zones qui doivent être éclairées, ne pas éclairer l'extérieur, etc. Il s'agit de la même technique que l'éclairage d'un terrain de football.

Question : « *Vous avez parlé de Bordeaux Métropole et de tous leurs services. Vous n'avez pas parlé des intercommunalités ou alors des CDC. Vous citez Parempuyre, mais bon, il y a la rive droite mais aussi Ludon-Médoc, Macau qui sont à 3 km de Parempuyre. Alors, je me souviens, vous avez parlé de 1999, c'est quelque chose de catastrophique. Macau a été inondé. Ludon a été inondé. Je ne sais pas si vous êtes du coin, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais si ça se passait... Vous nous garantissez à 100 % la non-inondation de votre site ? »*

Réponse de EMME : C'est la présentation faite par l'expert d'Artelia. Le site sera hors d'eau selon les simulations intégrant la tempête Martin de 1999 et une réhausse des océans de 120 cm au Verdon-sur-Mer, y compris dans le scénario avec effacement des digues.

Remarque : « *Nous avons une réserve de remblais sur le territoire, qu'on appelle granulat et qui provient des hauts-fonds de Saint-Louis-de-Montferrand. Donc tout à fait local. Le problème, c'est que nous sommes sous Natura 2000. Et cette usine a été arrêtée en raison du classement en Natura 2000. Mais nous avons un stock de remblais inépuisables. Alors je n'explique pas géologiquement comment ça fonctionne. Ça représente un siècle d'études. Mais nous avons la possibilité d'avoir un rendu tout proche sans aller chercher en Nouvelle-Calédonie ou d'autres lieux. »*

Question : « *Concernant les cheminées, initialement leur nombre était de 4, maintenant c'est 5 ; et concernant les diamètres, je veux bien comprendre, parce qu'initialement, on avait des diamètres de 100. On est passé à 300-400 centimètres. Et ensuite, ces cheminées, normalement, elles étaient mises dans des fourreaux pour pouvoir résister au vent. Donc ça veut dire que les diamètres étaient plus importants que ceux que vous avez dit. Ça, c'est le premier point.*

Pour répondre à votre question, madame, ce qui est important, c'est de préciser par rapport à la RD 209 à quelle hauteur sera le radier de l'usine. J'ai participé à l'atelier en question et c'est important que les gens se rendent compte aujourd'hui,

à quelle hauteur va être l'usine. Moi j'ai noté 3,50 mètres par rapport à la route. Est-ce que c'est bien ça ?

Et ensuite, j'ai déjà posé cette question, je n'ai pas été convaincu : entre les deux Jalles, si on prend un plan qui a été édité par la Métropole, cette zone est quand même maillée par des Jalles qui sont à la fois perpendiculaires à la Garonne et qui sont aussi parallèles pour équilibrer les niveaux de marées. Et effectivement, aujourd'hui, cette usine se construit à cet endroit-là et avec ce remblai. Et moi, je demeure persuadé, parce que je n'ai pas compris et vous ne m'avez pas convaincu que ça aura un impact sur les nappes phréatiques de la commune, et que naturellement, en hiver, on aura des remontées d'eau, puisqu'on a une cuvette, et par système de vases communicants, comme l'eau ne pourra pas s'écouler normalement, parce que l'eau, elle va toujours au chemin le plus court, et si elle ne peut pas passer, elle stagnera et elle remontera. Donc, je ne suis pas convaincu que ça ait un impact. Le dernier point, dans votre plan, vous avez expliqué que vous allez percer, mettre des fourreaux, par contre, vous avez expliqué précédemment qu'entre le sol existant et le futur remblai, il était prévu de mettre une couche de 50 cm de grave sablonneux pour permettre à l'eau de remonter. Je ne la vois pas dans le plan. Est-ce que ça, ça a été abandonné ? »

Réponse de EMME : Le SAGE Nappe Profonde a émis un avis sur l'ensemble des dossiers techniques. Ces éléments seront disponibles dans le dossier, au moment de l'enquête publique. Concernant les cheminées, il y en a bien 5 de prévues. Elles mesureront jusqu'à 35 mètres de hauteur et 30 à 50 centimètres de diamètres. Elles ne seront pas contenues dans des fourreaux mais dans des équipements.

Réponse de GINGER : Effectivement, nous mettrons une couche de grave sablonneuse sur la plateforme d'environ 40 à 50 centimètres. Ensuite, les drains articulés seront posés pour aider à évacuer l'eau.

Question : « Vis-à-vis de ces inondations, vous avez expliqué beaucoup de choses sur l'eau qui venait de la Garonne. Mais comme les gens de Ludon et de Macau le savent, dans la région, quand on a des inondations, c'est surtout les eaux pluviales, les eaux de pluie qui nous inondent. Ici, on a deux nappes phréatiques : une à moins 7 mètres et une à moins 35 mètres. On a des sols qui sont très vite saturés en eau. Et donc, quand il y a des tempêtes, il y a de très fortes pluviosités. Et donc, moi, je n'ai pas du tout vu dans votre analyse la prise en compte des eaux de pluie. Alors, est-ce que c'est parce que c'est négligeable ? Je ne sais pas, parce que vous ne l'avez pas du tout mentionné. Donc, ça, c'est la première question. Et alors, ce qui est marrant, c'est que dans votre pamphlet, vous nous dites que vous allez utiliser les eaux de pluie pour être autonome 300 jours par an grâce aux eaux de pluie. Donc, vous savez qu'il pleut énormément dans notre région. Donc, pourquoi pas de prise en compte des flux ? »

Réponse de EMME : Nous vous avons présenté le risque inondation en provenance de la Garonne mais il y a d'autres sources d'inondations possibles comme la pluie qui ont bien entendu été pris en compte. Le volume d'eau de pluie est négligeable par rapport à celui qui peut provenir de la Garonne.

Des bassins sont prévus pour collecter l'eau de pluie et l'évacuer à débit régulier, avec un débit maximal fixé par le plan local d'urbanisme.

Question : « Comme l'a précisé une des personnes qui est intervenue, il y a énormément d'affluents à la Garonne. Dans la région, on les appelle les Jalles, il y en a énormément. Donc il faut le prendre en compte. Juste une remarque. Vous avez fait des remarques comme quoi vous avez déjà fait des réunions sur ci et sur ça. Bon, il faut dire que les moins de 50 ans n'ont jamais entendu parler de la catastrophe de SEVESO. C'était en 1976. Donc nous, les plus de 50 ans, quand on voit SEVESO, tout de suite, ça nous inquiète. Parce qu'on se rappelle. Moi, je peux vous dire que j'avais 4 ans et je m'en rappelle. Donc, on s'en rappelle, les gens viennent. Les moins de 50 ans, ils voient SEVESO, ça ne leur dit rien du tout. Ils ne s'imaginent pas du tout qu'il y a le moindre risque. Donc, vous avez bien vu les catégories d'âge qui sont présentes ce soir. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de monde ici qui a moins de 50 ans. Il y en a certainement. Je ne m'adresse à personne. Il y a quelques jeunes. Je suis bien contente d'en voir d'ailleurs, mais il y a quand même très très peu, et vous voyez bien la démographie des personnes qui sont là, ce sont surtout des personnes âgées, ce sont des gens qui se rappellent ce qui s'est passé dans le passé. Personne n'a parlé des coûts, vous comprendrez bien que la population en général n'a aucune confiance dans les garanties des industries qui nous disent, quel que soit le coût. On sait très bien qu'on évalue toujours le coût de l'intervention vis-à-vis du coût de ne pas intervenir. Donc on veut bien comprendre, on va dire qu'on a foi en l'industrie, ben non, on n'a pas foi en l'industrie. Vous voyez bien que la plupart des gens n'ont pas une grande confiance en cas de gros risques qu'on sera protégés. »

Réponse du garant : Je vous rejoins sur le public présent lors des rencontres. Pour pallier cela, EMME est allée à la rencontre du public : au campus de Talence, sur la place des Quinconces, etc. L'objectif était de rencontrer un public différent pour répondre à leurs questions et leur demander leur avis sur ce projet. Ce sujet n'est pas propre au projet EMME, il est le même pour toutes les concertations sur des projets structurants.

Question : « Je ne sais pas si les étudiants de Talence se sentent très concernés par quelque chose qui se passe dans le Médoc. Sur les questions de risque, sur l'environnement, oui, très certainement. Une dernière remarque, c'est quand même très difficile de se libérer. Moi, je suis maman solo, c'est la première réunion à laquelle j'ai pu me libérer pour venir. Donc, on ne peut pas en vouloir aux gens de ne pas assister à toutes les réunions. On fait ce qu'on peut. Une dernière remarque sur le terme de concertation. Pour moi, une concertation ou une consultation, c'est qu'on demande aux gens leur avis. Nous, on pose des questions, on nous apporte des réponses, mais on n'a pas du tout l'impression d'être consulté. Vous comprenez bien que les personnes qui viennent à cette réunion ont clairement l'impression de ne pas être écoutées. C'est-à-dire qu'on nous donne des réponses, mais on n'a vraiment pas l'impression qu'on a notre avis à donner. C'est-à-dire qu'on donne notre avis, mais on n'en tiendra pas compte. »

Réponse du garant : Les avis exprimés seront retranscrits dans le bilan de la concertation continue comme c'était le cas pour la concertation préalable. Ils seront examinés et pris en compte par les services de l'État et la commission d'enquête lors de l'enquête publique.

Réponse de EMME : Nous avons multiplié les rencontres pour échanger avec un maximum de personnes. Nous continuons de le faire lors des permanences que nous faisons sur le parking de l'Intermarché de Parempuyre tous les quinze jours. La plupart nous donnent leur avis. Nous ne rencontrons pas que des opposants, une majorité d'habitants soutiennent le projet.

Question : « Si je suis là ce soir, c'est parce que votre réunion, je l'ai vue sur document reçu dans notre lettre. Je n'en ai autrement jamais entendu parler. Bon, maintenant, autre chose. Au niveau sécurité, quand on voit tous les faits divers à l'heure actuelle, quelle sécurité y a-t-il pour protéger ceci ? Parce qu'un risque terroriste, ça existe. »

Réponse de EMME : Ces éléments sont bien étudiés dans le cadre de l'étude danger. Ils sont analysés par les services de l'État. Ces données sont confidentielles pour ne pas divulguer d'informations sensibles et prévenir le risque de malveillance. Nous ne stockons pas d'explosifs donc les risques sont limités.

Question : « Déjà, on n'en parle pas beaucoup, mais le vivant me gêne énormément. Tous les oiseaux, Natura 2000, ça, on s'en fout. On ne respecte pas tout ça. Surtout le vivant. Les animaux. Parce qu'on sait bien que tout au long de la Garonne, c'est l'endroit où les oiseaux vont se poser, se reproduisent. J'ai assisté à la réunion au mois de septembre, où il était indiqué que les animaux, il n'y avait pas de respect à ce niveau-là. »

Réponse de EMME : Le projet devra répondre aux obligations environnementales. Il y a des enjeux de biodiversité sur le secteur. Nous avons également pris en considération l'activité agricole présente sur site. Le classement en tant que Projet d'Intérêt National Majeur ne nous exonère pas des enjeux environnementaux. Ces éléments sont analysés par la DREAL dans le cadre de l'instruction.

Présentation des prochaines étapes

Remerciement général par la directrice générale de la société EMME.

Les permanences se poursuivent sur le parking de l'Intermarché de Parempuyre le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois pour rencontrer les habitants et répondre à leurs questions.

L'instruction du dossier se poursuit et l'enquête publique devrait débuter mi-décembre pour s'achever mi-janvier.